

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2018-33
---	---	-----------------

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES			Le 20 septembre 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, , GIRARD François , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre , DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE Roseline Absents : PAJOT Marc Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	14	

Date de la convocation
 14/09/2018
Date d'affichage
 21/09/2018

OBJET : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES REHABILITATION ECOLE

- Vu les marchés de travaux de réhabilitation de l'école et des parties communes ;
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la menuiserie Louet, suite à la demande de l'architecte, a transmis deux devis relatifs à des modifications de travaux prévus initialement et pour des travaux supplémentaires.

La modification des travaux prévus concernent en la réalisation de volutes, non prévues au CCTP, sur le portillon et sur le portail situés à l'arrière du bâtiment.

Le devis proposé par l'entreprise Louet s'élève à 780 € HT pour le portillon et à 1 848.70 € HT pour le portail soit un total HT de 2 628.70 €.

Les travaux supplémentaires proposés consistent au remplacement de deux boules en laiton sur les gardes corps existants pour un montant de 264.20 € HT, ainsi que le remplacement de 32 pointes « fer de lance » sur les grilles existantes du côté de la rue du Grand Pasquier, pour un montant total de 2 940.80 € HT, soit un total HT de 3 205 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- ACCEPTE les travaux complémentaires du marché de réhabilitation de l'école pour le remplacement de deux boules en laiton sur les gardes corps et les 32 pointes « fer de lance » sur les grilles ;
- RETIENT la proposition de l'entreprise Louet d'un montant HT de 3 205 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis n° 18-09-9543 de l'entreprise Louet .

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT